

de Thonon de Savoie
par Max Brochet

- p 158 Francis de la Harpe (1428-1439)
- p 320 Janin de Larpe (1400)
- " 320 Janin de Larpe (1401)
- " 482 Jehan de Larpe (1434)

NOTICE SUR LA FAMILLE DE LA HARPE

I^{re} GÉNÉRATION

Le plus ancien ancêtre auquel nous puissions remonter est :

1. PIERRE DE ALPA ou DE ARPA.

Le 13 avril 1387, la ville de Thonon (Haute-Savoie, France) lui octroya sa bourgeoisie. L'acte en a été perdu, entre 1744 et 1748, et n'a pu être retrouvé. Nous n'en possédons pas même une copie. Toutefois une note de 1615 environ, déposée aux archives cantonales vaudoises¹, nous donne les renseignements suivants : « Pierre y est qualifié estre de la chambre (chambrierius) de la Dame de Savoie, voire luy baille le tiltre d'Equier » (scutifer).

Heureusement deux autres actes relatifs à Pierre ont subsisté. Le premier est une *cession de censes* que celui-ci tenait de Guillaume de Rovéréaz, elle est datée du 22 janvier 1390. Ce document dit : « *Petrus de Alpa, Hostiarius Dominae nostrae Sabaudiae comitissae,* »

¹ Generalia, layette 390, n° 92.

copie p 64 note Petrus de Harpa (1402-03)
comptes chabellenn
Thonon.

Pierre de l'Alpe, chambellan de notre souveraine, la comtesse de Savoie.

Mais, selon la coutume de l'époque, cette cession de censés devait être *laudée*, c'est-à-dire que l'acquéreur devait en payer un droit de mutation, et une quittance était jointe à l'acte principal; la nôtre est datée du 16 février 1391. On y lit :

« Nos Bona de Borbonio, comitissa Sabaudiae... *dilecto familiari et hostiario nostro Petro de Arpa* laudamus, ...laudes vero si quae nobis competunt,... dicto Petro de Arpa remittimus et quitamus de gratia speciali, prefati Petri attentis meritis haec exigentibus et majora. »

Comme à cette époque les noms de famille n'étaient pas encore bien déterminés, il est très possible que le nom primitif de Pierre ne fût pas de Arpa, mais un autre nom, qu'il aurait changé, en arrivant à Thonon, après être devenu propriétaire des Arpes. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est le fait de son acquisition de la bourgeoisie de Thonon, qu'il aurait eue de droit après un an et un jour de séjour dans cette localité, s'il n'était venu d'un autre lieu, peut-être de France avec Bonne de Bourbon.

Cependant M. l'abbé Piccard, le savant auteur de l'*Histoire du Chablais*, m'écrivait en décembre 1882 : « J'ai souvent rencontré des *de Arpa* dans les vieilles chartes chablaisiennes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. » Il ajoutait : « Cette famille était cantonnée sur le mamelon dominant la *place des Crêtes*, au-dessus de Thonon, mamelon qui porte encore quelques ruines, quelques jolies maisons de campagne, ainsi que *son antique nom des Arpes*. La plus grande partie appartient aujourd'hui à M. Lochon, ancien avoué. »

D'un autre côté, M. le comte Amédée de Foras, auteur de l'immense et splendide *Armorial nobiliaire de Savoie*, m'a affirmé n'avoir rencontré notre nom qu'une ou deux fois, ajoutant qu'il y avait de cela *plusieurs années*.

Les recherches à faire à ce sujet seraient excessivement longues, difficiles, coûteuses, et le résultat en serait très probablement nul. Les archives du Chablais sont en partie à Turin, en partie à Annecy, en partie enfin chez des particuliers. Nous avons fait à ce propos ce qu'il nous était possible de faire; mais le succès n'a pas couronné nos travaux.

II^e GÉNÉRATION

† 2. JEAN, fils de Pierre.

Son contrat de mariage avec *Isode Blanc*, daté du 29 juillet 1425, a été perdu. Il existait encore le 7 mars 1744, et fut au nombre des titres produits par Louis-Philippe-Samuel (107) au conseil de Rolle, pour prouver sa descendance.

III^e GÉNÉRATION

† 3. MATTHIEU, fils de Jean.

Ce fut lui qui traversa le lac pour se fixer à Lausanne. Pourquoi? dans quel but? on l'ignore; il faut cependant se rappeler qu'à cette époque Lausanne étant ville épiscopale dépendant en quelque sorte de la Savoie, les relations entre l'une et l'autre étaient fréquentes.

En 1494, il fut nommé membre du *Rière-Conseil* par la bannière du Pont.

Le 30 juin 1505, Matthieu fait son testament; il y demande d'être inhumé dans le cimetière du cloître de la cathédrale. Il veut que, le jour de son enterrement, on fasse brûler dans l'église quatre cierges d'une livre chacun, et qu'il soit célébré pour le repos de son âme dix messes, dont deux grand'messes et huit messes basses, à l'autel de la paroisse de Sainte-Croix, à Lausanne. Après quelques legs pies, il assigne pour dots à ses filles : à *Lègère*, 200 florins, et à *Catherine*, femme de...., 150 florins. Matthieu déclare qu'on doit encore à *Suzanne* sa fille, ou plutôt à *Humbert Georjoz*, mari de celle-ci, 40 florins pour solde de sa dot. Il finit par instituer son fils Antoine son héritier universel. Il se maria deux fois et épousa en secondes noces *Lucie*, veuve de *Girard Soctens*.

Il mourut vers 1516. — Il eut pour enfants :

4. *Lègère* (suivra).
5. *Simone*.
- + 6. *Antoine* (suivra).
7. *Catherine*.
8. *Susanne*, qui épousa *Humbert Georjoz*, monnayeur à Lausanne en 1535.

IV^e GÉNÉRATION

4. LÈGÈRE, fille de Matthieu, donna quittance, le 14 juin 1523, à son frère Antoine de la part qui lui revenait des biens paternels et maternels, moyennant deux cents florins d'or qu'Antoine lui avait donnés en dot dans le

contrat de mariage qu'elle avait passé le même jour chez le même notaire avec Léger¹..., son fiancé ; peut être ce *Léger* est-il le même personnage que *Lagier* (Léger) *Gindro de Larpat* qui reçut 30 sols pour des chapons achetés par la ville de Lausanne, à l'occasion du banquet donné au *Lion d'or* aux commissaires de Fribourg et de Berne, le 15 janvier 1527².

+ 6. ANTOINE, fils de Matthieu⁽³⁾. Son contrat de mariage avec Noble *Bernardine*, fille de Thomas de Montherod, de Tartegnin, est daté du 23 juin 1510. La dot de la fiancée fut de 400 florins d'or.

Le 14 juillet 1523, il figura comme témoin à une concession de franchises accordée par le baron de Rolle à cette ville.

Antoine fut président de la cour féodale de Rolle, et prononça en cette qualité, le 24 janvier 1528, une sentence arbitrale entre Guillaume et Sébastien Vuillermi, seigneurs de Sarraux. Cet acte commence par les mots suivants : *Ego Anthonius de Arpa domicellus castellanus Montis veteris Rotuli et terrae de Luyns...* c'est-à-dire : Je Antoine de Arpa, donzel châtelain de Mont le vieux, de Rolle, et de la terre de Luyns...

C'est entre 1528 et 1531 que mourut Antoine; dans son testament du 1^{er} mars 1531, Thomas de Montherod institue héritières ses filles... « N. Bernardine, veuve de N. Antoine de Alpa, et Etiennette, femme d'hon. Léger Levrierii. »

¹ Le parchemin est endommagé en cet endroit.

² Mémoires et documents de la société d'histoire de la Suisse romande XXXVI, 57.

Antoine avait été coseigneur de Sarraux, Grancy et Tartegnin.

Il laissa :

9. *Sébastienne* (suivra).

10. *Françoise*, citée seulement dans le testament de Montherod.

†11. *Claude* (suivra).

V^e GÉNÉRATION

9. SÉBASTIENNE. Le 19 janvier 1539, elle donna quittance à Claude, son frère, de ses droits à ses biens paternels et maternels, moyennant 300 florins, monnaie lausannoise, pour sa dot, outre ses habits de noces. Elle avait épousé *Jacques Carrard*, de Poliez-Pittet.

Sébastienne, après avoir perdu son premier mari, épousa, en 1547, *Pierre Viret*¹, un des réformateurs de la Suisse romande. Celui-ci, dans son testament daté du 12 avril 1561, « confesse avoir reçu en mariage de sa bien aymée femme dame Sébastienne de la Harpe alias Montclou la somme de troys cens florins petit pois monnoye de Savoye laquelle il veult estre payee et restituee sur le plus liquide du bien qu'il aura après son deces, avec ses joyaux et accoustremens servans à usage de femme². »

¹ Pour la biographie de Pierre Viret, voyez l'excellent ouvrage de M. J. Cart, *Pierre Viret, le réformateur vaudois*, Lausanne 1864, et la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, par M. Herminjard.

² Une lettre de Calvin à Viret, du 27 décembre 1547, nous donne sur Sébastienne un renseignement intéressant. « Salue ta femme, écrit Calvin ; la mienne est sa triste compagne dans les maladies de langueur. »

Sébastienne suivit son mari chez Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Après la mort de Viret, elle revint à Genève, où le conseil de cette ville décida, le 26 mai 1572, vu sa pauvreté, qu' « on lui baillerait quelque chambre en vue des maisons de l'hôpital. »

+ 11. CLAUDE, fils d'Antoine, né en 1519. Par son testament du 1^{er} mars 1531, Thomas de Montherod avait chargé sa fille (femme d'Antoine) de l'entretien complet de Claude pendant sa minorité. Celui-ci ne pouvait se marier sans le consentement exprès de François de Senarclens et d'Amédée de Gento (Genthod). Claude fut placé sous la tutelle de N. Antoine Bovard, l'un des premiers magistrats de Lausanne.

Claude fut notaire. Il épousa *N. Benoite*, fille de Guido *Rosset*, de Lausanne. Son testament olographe¹ était daté du 9 février 1595. Il mourut en 1604.

Ses enfants furent :

12. *Thomas*.

13. *Claude* (suivra).

14. *Michel*, à Genève.

15. *Guillaume*, qui « alla par les païs². »

16. *Pierre* (suivra).

+ 17. *Jean* (suivra).

18. *George* (fille) épousa *Jean Williamoz*, notaire et conseiller de Lausanne.

19. *Etienne*, auteur de la branche de Tartegnin (suivra).

¹ Perdu comme tant d'autres.

² Indication de 1646.

VI^e GÉNÉRATION

JEAN (17), PIERRE (16), CLAUDE (13) (1552-1627) et ETIENNE (19) se partagèrent, le 7 octobre 1596, « tous et ung chascuns leurs biens qu'ilz ont tant aux villages, territoire et confin de Tertignin, Serraulz, Burtignier que lieux circonvoysins. »

Le 20 janvier 1587, Claude (11), père, en commun avec ses fils, avait acheté la seigneurie de *Sarraux*.

† 17. JEAN, fils de Claude. Il épousa *Françoise Munier*. Le premier document que l'on possède relativement à Jean est un acte de partage entre lui et son frère *Etienne*, du 8 mai 1609. Etienne eut 31 immeubles et Jean 36. Comme ils avaient un peu lésé leur frère Claude, une des conditions du partage fut la suivante : « Les dits frères ont convenu et expressement conclud et arrêté, jeeulx estre tenus a honneste entretenement alternatif de leur frère Claude... de nourriture, vesture et assistance fraternelle en cas de malladie ou aultrement comme eulx et les leurs en ce que le dict Claude a promis s'accomoder et s'entretenir avec ses dictz frères et les leurs au plus proprement et profitablement que luy sera possible et que s'il advenait qu'jcelluy Claude ne peust supporter ny subsister avec aulcungs de ses dictz freres ou les leurs pour aulcunes jncommoditez et jnfirmitez que lui pourraient advenir soit par malladie ou aultrement. Que celuy qui ne le gardera et entretiendra comme sus est dict, soit tenu bailler et delivrer à celuy vers lequel le dict Claude se

sera retire et pour suportation de l'entretien d'iceluy les graines promises en leur contract de donation. » Attendu que le pauvre Claude ne possède pas seulement une vigne « reservee en sa faveur, » ses frères lui accordent bénévolement quatre setiers de vin blanc « bon et recevable. » Mais si par hasard il désirait « entrer en la jouissance de ses biens (cy-dessus partagez) » Etienne et Jean déclarent qu'ils percevront sur les biens du dit Claude, la somme de 3500 florins.

Jean se fit recevoir bourgeois de *Mont-le-Grand* le 8 mai 1614, et de *Rolle* le 5 janvier 1624; il dut payer à cette dernière commune 100 florins, outre un banquet pour le Conseil de la ville et un chapeau de 12 florins à chacun de ses membres. Il était notaire et avait de grandes propriétés à Tartegnin. Sa femme testa le 11 décembre 1638; l'homologation eut lieu le 12 septembre 1639. — Nous reviendrons en temps et lieu sur les détails de ce testament.

Jean avait eu :

21. *Urbain*, auteur de la branche de *Ballens* (suivra).
22. *André*, « décédé à la guerre » avant 1646.
23. *Jean-Etienne*, auteur de la branche de *Rolle* (suivra).
24. *Salomon*, « qui était par les pays » en 1646.
25. *Etienne*, tué à la guerre en France.
- + 26. *Jean-Baptiste*, auteur de la branche d'*Aubonne* (suivra). *page 24*

15. PIERRE, fils de Claude (11), possédait plusieurs immeubles. Déjà au partage de 1596, ses frères lui avaient laissé trois ou quatre vignes qu'il avait achetées à son propre compte.

On possède de lui plusieurs actes d'acquisition d'immeubles sous les noms de « de Larpe, Delharpe, » etc.

Nous ne savons à quelle génération rattacher *Nicolarde de la Harpe* (20), qui, vers 1625, épousa *Jean de Petra*, diacre de Morges.

BRANCHE DE BALLENS

VII^e GÉNÉRATION

21. URBAIN *Delharpe*, fils de Jean (17), né vers 1600-1605.

Le 3 novembre 1628, Urbain est reçu bourgeois de Ballens, pour le prix de 400 florins. Les actes de ce genre se font par-devant notaire. Urbain, qui exerçait cette profession, signa lui-même sa lettre de bourgeoisie ¹.

Par son testament du 11 décembre 1638, Françoise Munier, mère d'Urbain et veuve de Jean, « legue pour une fois, aux enfans de feu Noble Urbain Delarpe, *son fils aîné* (pour toutes parts, portions et prétentions qu'ils peuvent avoir en tous ses biens, heu esgard a ce que le dit feu Delharpe a desja retiré d'elle en son vivant sa part de ses bagues, meubles, linges, voire jusque à sa contingente part et rate) » savoir, quelques immeubles, 300 florins, plus « une de ses cottes pour sa fille. »

Urbain avait épousé *Urbaine Mayor*, de Ballens.

Ses enfans furent :

¹ Pour être notaire en 1628, Urbain devait être né au plus tard en 1606-1608. Jean-Etienne étant né en 1613 ou 1614, Urbain était donc l'aîné.